Audience intersyndicale mouvement avec le DASEN

24 mars 2022

Des nouveautés sont prévues dans l'application mouvement par la ministère , nous avons donc sollicité une audience avec l'IA-Dasen, pour échanger autour de ces nouveautés.

Ont participé pour le SE-Unsa : Benoit Folb, Solenne Massicard, Aline Geeraerts.

Au préalable nous avions envoyé un courrier avec nos questions et des propositions. Lire ce courrier en bas de page.

Voici une synthèse de cette réunion.

Monsieur Claval, IA-Dasen, présente les différentes modifications sur les Lignes de Gestion académique :

- La suppression de la bonification du parent isolé (on peut éventuellement étudier la situation)
- Suppression de notion de date de naissance en cas d'égalité de barème (attribution d'un n° aléatoire lors de la participation au mouvement)
- En cas de recours, toutes les organisations syndicales constituées peuvent être mandatées individuellement.

Le SE-Unsa a demandé au rectorat de **maintenir la bonification parent isolé**, mais ce dernier ne le souhaite pas.

L'IA-Dasen indique que des situations particulières pourront être prises en compte et qu'une information sera faite aux enseignants pour leur donner cette possibilité.

Les départages en cas d'égalité de barème : ce sera d'abord à l'AGS (ancienneté totale de service), puis Ancienneté Education nationale, puis un numéro aléatoire attribué individuellement (à la place du départage au bénéfice de l'âge). Nous avons demandé que les collègues aient la communication de leur numéro aléatoire. Nous sommes satisfaits que ce soit bien l'AGS qui reste le premier critère de départage.

Le vadémécum sera réactualisé. Actuellement, les services ne peuvent pas donner toutes les infos sur le mouvement car les formations à la nouvelle mouture de l'application ne sont pas terminées. Le calendrier final n'est pas connu.

L'IA Dasen répond à l'ensemble de nos questions et nous avons apprécié un dialogue constructif.

Pas d'augmentation du **nombre de vœux**. 30 vœux qui intègrent une série de vœux généraux dit vœux GROUPES.

<u>Les nouveaux vœux de groupes</u> : remplacent les MUG et les vœux géographiques. Les vœux de type commune seront augmentés. Il y aura environ 90 vœux GROUPES.

Choix du dasen : Déterminer des groupes qui soient assez fin pour éviter des affectations géographiques aléatoires.

Il sera possible de faire une distinction : poste maternelle en primaire, poste élémentaire en primaire.

A l'intérieur des vœux groupes, les collègues pourront ordonner les écoles comme ils le souhaitent.

Choix expliqué par le fait que les collègues de maternelles sont les plus nombreux à pointer les postes EM Il n'y aura que des postes non spécialisés dans les vœux groupes.

Nous demandons des résultats des statistiques du mouvement pour avoir une réflexion rapide (dès la fin de la première phase). L'IA Dasen fera une info en CTSD (fin juin) sans trop demander aux services du travail supplémentaire, car ils prépareront la 2nde phase.

A notre demande de réintégration du non maintien sur poste, la réponse est non. Nous alertons l'IA Dasen sur les situations de collègues en poste à profil qui désirent partir de leur poste, sans en avoir l'assurance. Tenir sur un poste à profil lorsque la motivation a disparu devient dans ce cas compliqué.

Vœux dits de mobilité : vœux groupes qui sont étiquetés (MUG devient MOB)

- On ne demande qu'un seul vœu obligatoire pour les personnes qui sont en obligation de mouvement (en poste provisoire, sortants PES…)
- Catégories de vœux obligatoires : 20 vœux identiques aux vœux groupes (plutôt sur des vœux commune, tous supports sans spécialité) (en sortant Reims Chalons et Epernay)

La valorisation des postes fractionnés et postes multi-niveaux (qui sont dans les LDG) n'est pas retenue. Encore une fois, en fonction des résultats de cette année, ce sera réévalué pour l'année prochaine. En contrepartie, la structure des écoles est étudiée attentivement en CTSD lors de l'étude des cartes scolaires.

En cas de fusion d'école, le directeur en mesure de carte est actuellement celui qui a le plus petit barème. Proposition de l'Unsa : même méthode que les adjoints, ce serait le dernier arrivé dans le groupe d'écoles fusionnées. On valorise l'ancienneté de poste comme indiqué dans les lignes de gestion, c'est plus cohérent. C'est à l'étude.

A notre demande que les **futurs PES** puissent faire des vœux départementaux, la réponse est non pour une question d'impossibilité de timing. L'objectif est de donner aux stagiaires leur lieu le plus tôt possible. Introduire un dispositif de vœu va alourdir, rallonger considérablement les délais.

L'affectation des LC recrutés en février sera traitée avant les nouveaux recrutés (différence d'AGS).

Nous interrogeons sur la communication individuelle qui sera faite aux participants sans obtention de poste. Il n'y a pas encore d'information du ministère sur ce sujet.

Sur le fonctionnement du logiciel mouvement par extension « Balayette », nous ne souhaitons pas voir nommés à titre définitif des collègues sur des postes qu'ils n'ont pas demandés. Si jamais cela arrivait (cela n'a pas été le cas encore), ceux qui respectent le vœu de mobilité obligatoire seraient nommés à titre provisoire. Les recours sont toujours possibles.

AVIS DU SE-UNSA *: nous avons eu la plupart des réponses que nous attendions. Nous avons émis le souhait d'avoir les documents précis avant l'ouverture du mouvement. L'administration fera le maximum.*

Alors que dans de nombreux départements, les décisions de l'institution mettent les collègues en difficultés (ex : vœu groupe = à la moitié du département !), l'IA-Dasen cherche à ne pas pénaliser les enseignants en les envoyant sur des postes éloignés (1ère phase).

Nous cherchons à être constructifs dans l'intérêt de nos collègues.

Nos stages, permanences et visios mouvement permettront d'expliquer en détail les fondements du fonctionnement du mouvement et les stratégies individuelles à adopter.